



L'actualité du ministère des industries chimiques

N° 389 du 14 janvier 2021

L'agenda

À PARTIR DU 18 JANVIER
ON ENGAGE LA RIPOSTE POUR UN CHANGEMENT DE SOCIÉTÉ

CEF
LES 18 ET 19 JANVIER 2021

Droits & libertés

DURÉE DU STATUT PROTECTEUR DU DÉLÉGUÉ SYNDICAL DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Dans les entreprises de moins de 50 salariés, seul un élu du CSE peut être désigné comme délégué syndical. En fin de mandat, quelle est la limite de la durée de protection puisqu'elle est de 6 mois pour un ancien élu CSE et de 12 mois pour un délégué syndical ?

La Cour de cassation a rendu le 4 novembre 2020 (n° 19-12.279) une décision concernant le licenciement d'un ancien délégué du personnel et délégué syndical : « Dans les entreprises de moins de

cinquante salariés, seul un délégué du personnel peut être désigné délégué syndical pour la durée de son mandat de délégué du personnel et donc, la protection supplémentaire est celle de six mois attachée à sa qualité de délégué du personnel et non celle d'un an attachée à la qualité de délégué syndical s'il a exercé plus d'un an ».

Cette décision est transposable aux élus CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés.

2,1 millions

de personnes sont au RSA en 2020, soit 8,5 % de plus qu'en 2019, avec un montant mensuel de 564,78 €, bien en dessous du seuil de pauvreté de 867 €.

Élections TPE 2021 : donnons-nous le droit, votons CGT !

Les élections des représentants pour les salariés des « Très Petites Entreprises » auront lieu du 22 mars au 4 avril 2021.

Orga & Vie syndicale

Dans la continuité des règles de vie syndicale plusieurs fois abordées, il en est une qui rencontre beaucoup de difficultés d'application. Cette règle, vous l'aurez compris, est celle du reversement en temps et en heures de la cotisation syndicale. Notre Organisation Syndicale a pour fondamentaux ; l'indépendance idéologique et financière. Pour l'indépendance idéologique, au vu des débats riches et intenses que nous avons dans toutes nos structures, il n'y a aucun problème, mais pour l'indépendance financière, c'est un autre sujet.

Nos statuts, par l'article 34, confirment bien l'obligation du paiement d'une cotisation qui

Il y a urgence !!!!

nous donne ainsi le droit d'expression et d'existence au sein de l'organisation. Alors pourquoi, à la date d'aujourd'hui, certains syndicats n'ont-ils pas réglé les cotisations 2019 et une très grande partie n'a-t-elle pas versé le moindre FNI en 2020 ? **POUR 2020 NOUS AVONS UN RETARD DE 7175 FNI ET 99144 TIMBRES PAR RAPPORT À 2019.**

Ce n'est pas sérieux, nous devons nous ressaisir et respecter nos règles de vies.

Il est bien entendu, qu'il peut y avoir des raisons qui expliquent des retards de reversement mais encore faut-il que la fédération en soit informée !

Actualité internationale

Victoire historique en Argentine avec la légalisation de l'avortement.



Jusqu'ici, dans ce pays, en vertu d'une loi datant de 1921, l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) n'était consenti qu'en cas de viol ou de danger pour la vie de la mère.

Face à l'Église catholique et aux réactionnaires, **des centaines d'associations féministes s'étaient fédérées à l'appel de la campagne pour le droit à l'avortement légal, sûr et gratuit.** Le pape François, lui-même, avait adressé une lettre à des anti-avortement qui avaient sollicité son intervention, réaffirmant sa féroce opposition à la législation de l'IVG.

Le 11 décembre 2020, le projet de loi mettant fin à la criminalisation de l'avortement était adopté par les députés.

Dans la nuit du 29 au 30 décembre 2020, les sénateurs ont approuvé avec une majorité confortable, **la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse sans condition, jusqu'à la 14^{ème} semaine de grossesse.**

La légalisation va permettre qu'il n'y ait plus aucune morte de plus pour cause d'avortement clandestin. Ce qui représente plus de **3 000 femmes mortes dans des conditions sordides** depuis la chute de la dictature argentine en 1983. La criminalisation de l'avortement n'a été d'aucune utilité selon le Président actuel

argentin, Alberto Fernandez. Aussi **370 000 à 520 000 avortements clandestins** sont en effet pratiqués chaque année en Argentine, un pays de 44 millions d'habitants où **38 000 femmes sont hospitalisées pour complications** à cause de ces opérations jusque-là interdites.

Un projet de loi légalisant l'avortement avait été approuvé en 2018 par la Chambre des députés. Mais le Sénat l'avait finalement rejeté. **Le contexte politique de l'époque et celui de 2020 sont bien différents depuis l'arrivée du nouveau président, le 10 décembre 2019.** Le gouvernement a appuyé ouvertement le projet de loi légalisant l'IVG et à milité en sa faveur. C'était une promesse de campagne. **Depuis 2018, un vaste débat s'est développé sur cette loi et ses implications.** Les femmes se sont mises à parler de ce qu'elles vivaient : le désarroi, les avortements clandestins, la peur d'en mourir.

Le vote de cette loi est une victoire au regard de la dette démocratique envers les femmes. Le droit à la maîtrise de son corps est un droit ET est créateur d'émancipation.

Sans aucun doute, les sujets de santé publique portent en eux la volonté d'une autre société, de mettre à mal les dominations.

Actualité sociale

LE CAPITALISTE et la Covid 19



Même en cas de crise sanitaire majeure, pour le capital, il faut protéger les intérêts particuliers des actionnaires contre l'intérêt général.

Concernant la recherche et la production de vaccins, nous pouvons noter que, la **rapidité avec laquelle des vaccins ont été obtenus** est une véritable prouesse scientifique, qui souligne l'état d'avancement des connaissances, la qualité des équipes de recherche et de développement, la capacité industrielle à les produire.

À côté de la prouesse scientifique, le vaccin anti-Covid représente, pour les grandes firmes pharmaceutiques, **une opportunité de profits énormes**. Il n'y a qu'à voir les bonds positifs, à la bourse, des sociétés pharmaceutiques concernées à l'annonce de tests positifs et d'autorisations de mises sur le marché ! L'action de Moderna a grimpé de **+ 469 %** depuis le 1^{er} janvier, et le PDG de Pfizer a vendu **5,6 millions de dollars d'actions** le jour de l'annonce de l'efficacité de son vaccin.

Mais ceci n'aurait pas été réalisable sans l'engagement financier des États pour soutenir les entreprises concernées, notamment par le biais du Crédit Impôt Recherche. **En France, 10 milliards d'argent public** ont été généreusement octroyés aux laboratoires pharmaceutiques, alors qu'ils sont **responsables de la casse du**

système de santé, de la fermeture de nombreux laboratoires et de suppressions massives d'emplois. Il faut aussi savoir que la responsabilité des laboratoires, pour les éventuels effets secondaires, est exclue et que la prise en charge des indemnisations financières des personnes sera faite par l'État concerné.

L'intérêt général aurait commandé qu'on oblige l'industrie pharmaceutique à coopérer pour produire pour toute la population, ce qui n'est pas fait. Les intérêts cupides des capitalistes, ne permettent pas une vaccination des habitants des pays pauvres. **Personne ne doit se voir privé d'un vaccin à cause de son lieu de résidence ou d'un manque de moyens financiers.**

D'après Amnesty international, dans les pays pauvres, 9 personnes sur 10 n'auront pas accès au vaccin contre la covid-19 en 2021. Or, si la volonté est clairement d'éradiquer la Covid 19 et son évolution due à la mutation du virus, le traitement de la pandémie doit être égal d'un pays à l'autre, et non un traitement de classe, qui permet aux riches de se protéger.

Nous pouvons nous poser aussi la question légitime de la propriété du vaccin. **Dans le cas d'une utilité publique, la question de propriété doit être exclue, et le vaccin doit être mis à disposition de tous gratuitement, notamment dans le cadre d'un pôle publique de santé.** Tous les fabricants de vaccins et les sociétés pharmaceutiques devraient **mettre à disposition leurs brevets pour permettre d'en produire plus**, surtout qu'aucune entreprise pharmaceutique n'est en mesure d'assurer la capacité de production à l'échelle mondiale, d'où la multitude de vaccins en production.

**Pour le bien de l'humanité :
nationalisons les industries de santé !**

Et enlevons au capitalisme :

- les moyens de production,
- les moyens financiers,
- et le pouvoir politique.

NOTRE LUTTE EST CELLE DU TEMPS LONG

Dans la continuité de la gestion calamiteuse du gouvernement, de l'épidémie de coronavirus, nous voilà à débattre de l'utilité, de la nécessité d'une vaccination en entreprise.

SANS REMETTRE EN CAUSE LE PRINCIPE INDISPENSABLE DE LA VACCINATION, RAPPELONS QUE :



LA SANTÉ EN FRANCE DOIT RESTER PUBLIQUE et non être confiée aux entreprises et à leurs objectifs de rentabilité ;



LA VACCINATION DOIT ÊTRE GRATUITE et avoir pour seul objectif la santé des travailleurs et de la population, et non la relance économique de la machine à profits.

LA PANDÉMIE A MIS EN LUMIÈRE
LA NATURE DU CAPITALISME,
AVEC L'EXPLOSION SIMULTANÉE DES PROFITS
ET DES LICENCIEMENTS,
C'EST L'HÉCATOMBE
POUR LE MONDE DU TRAVAIL.

**CESSONS DE MENER
DES BATAILLES DÉFENSIVES
CHACUN DANS SON SECTEUR !**

Une riposte générale est indispensable, sur un même projet de société et la CGT à un rôle à jouer pour l'organiser, avec pour but la mise en place d'une autre logique économique.

L'argent existe pour une autre société,



des mesures concrètes et rapides peuvent et doivent être mises en place. Elles nécessitent de monter les marches de la mobilisation.

L'APPEL

est fait pour que **chaque syndicat, chaque militant** s'inscrivent dans ce processus de **lutte** sur le **temps long**, avec, en perspective, nos **victoires** et un **changement de société**.

FAISONS DES DEUX MOBILISATIONS INTERPROFESSIONNELLES DES GRANDS MOMENTS DE LUTTES :

LE 23 JANVIER,

pour l'interdiction des licenciements et des suppressions d'emplois.

LE 04 FÉVRIER,

à l'Appel de la CGT, journée de lutte interprofessionnelle de mobilisation et de grève, contre les plans de suppressions d'emplois, les fermetures d'entreprises ou restructurations et réductions de services...

Le progrès social ne passera que par la lutte !